



Les MRE choyés

Les Marocains résidents à l'étranger ont pu, également, bénéficier, au cours de l'exercice 2010, des mesures entreprises par le Comité de veille stratégique. Il en ressort que des subventions étatiques à hauteur de 10% du coût du projet avec pour mention, «*pas moins*

de 1 million de dirhams et pas plus de 5 millions de dirhams», ont été délivrées au profit de détenteurs de projet en mesure d'avancer un apport en fonds propres en devises équivalent à 25% du capital total. Ils ont également obtenu des crédits bancaires plafonnés à 65% du total

de l'investissement, la gratuité des transferts d'argent effectués par l'intermédiaire des banques marocaines ou leurs réseaux à l'étranger et une baisse de 50% de la commission de change appliquée à l'ensemble des transactions avec l'extérieur. ■